



FONDATION
CZIFFRA

Reconnue d'utilité publique par
décret du 30 décembre 1975

Fondateur
Georges Cziffra
Pianiste
1921 - 1994

*« Mon but, restaurer cette Chapelle royale,
et la dédier à tous les arts »*

La Fondation CZIFFRA vit un tournant en cette année 2015. Le prêt à usage gratuit de la Collégiale royale Saint-Frambourg à Senlis, consenti par la Famille Cziffra depuis 40 ans, étant venu à échéance le 31 décembre 2014, la Fondation Cziffra se doit de trouver une nouvelle résidence.

Les médias se sont fait l'écho de la grande émotion suscitée par cette situation auprès de nos adhérents, des musiciens lauréats de la Fondation, de nos amis et de nos auditeurs. Il apparaît à tous que la Fondation perdrait son âme sans la Collégiale royale dans laquelle Georges et Soleilka Cziffra ont accompli grâce à leur générosité et engagement exceptionnels tant de projets admirables.

Le 6 juillet 2015

Nous avons cependant le plaisir de vous informer qu'**une perspective de solution est en train de se dessiner.**

En effet, le Conseil d'Administration de la Fondation, sur la base d'éléments encourageants et crédibles, a décidé de lancer la procédure d'acquisition de la Collégiale royale Saint-Frambourg. Cette opération permettrait de garder intact tout l'héritage de Georges et de Soleilka Cziffra réuni dans la Fondation. Elle présente ainsi les meilleures garanties pour **perpétuer leur œuvre au profit des générations futures.**

Cette avancée décisive a été rendue possible par le soutien indéfectible de mécènes animés par les mêmes valeurs que Georges et Soleilka Cziffra, par la confiance bienveillante et active des autorités et des collectivités et par la volonté de la famille Cziffra de privilégier cette solution, permettant également à la Fondation de garder provisoirement sa résidence dans la Collégiale Saint Frambourg.

Une partie du financement reste cependant encore à trouver et nous lançons un appel solennel à toutes les personnes physiques et morales pour nous permettre de finaliser ce projet à travers des legs, des dons ou du mécénat (1).

Ce processus d'acquisition prendra quelques mois à l'issue desquels nous vous proposerons **des moments de « grande musique » à la Collégiale royale Saint-Frambourg dans le prolongement des Festivals Senliszt avec, notamment, nos lauréats.**

La Fondation Cziffra exprime sa reconnaissance et sa gratitude envers les mécènes, l'Etat, le département de l'Oise, la Ville de Senlis, les adhérents et les musiciens pour la confiance et le soutien qu'ils nous apportent dans l'accomplissement de notre mission :

*« Apporter la beauté de la musique à tous
et la partager sans réserve »*

Cosima Cziffra
Présidente

(1) La Fondation est reconnue d'utilité publique depuis 1975 et permet de faire bénéficier aux mécènes, donateurs et sociétés de toutes les dispositions fiscales liées aux legs, dons et mécénat.

COMMUNIQUE